

Quelle amélioration de la qualité de l'eau de la Seine la refonte de la station d'épuration Seine aval va-t-elle entraîner ?

La dernière audition publique des acteurs de l'estuaire s'est tenue ce mardi 23 octobre à la faculté de droit de Rouen devant une cinquantaine de personnes, pour la plupart institutionnels ou associatifs haut-normands.

Les acteurs normands ont exprimé le souhait que soit mieux caractérisée l'amélioration de la qualité de la Seine qui va résulter du projet de refonte de la station d'épuration Seine aval. Ainsi, ils ont posé de nombreuses questions sur l'évolution de l'état du fleuve et se sont exprimés sur les méthodes d'évaluation et de modélisation à mettre en œuvre pour plus de précision. La question des boues d'épuration de Seine aval dont une partie est épandue en Haute-Normandie n'a pas été absente de même que celle du coût du projet et de ses répercussions.

Quelle évolution des paramètres intéressant l'ensemble des usages du fleuve, tout au long de son cours ?

Les participants se sont interrogés sur les usages de la Seine qui ont été pris en compte pour la définition des objectifs du projet de refonte. Ainsi, ils ont souhaité avoir des données notamment sur l'évolution attendue de la virologie ou de la parasitologie des effluents, éléments peu explicités dans le dossier du maître d'ouvrage mais ayant un impact certain sur les activités à l'aval de la Seine et dans son embouchure comme la conchyliculture. Pour les données présentées, ils ont également remarqué que les modèles s'arrêtent à l'amont de l'estuaire. « La Seine ne s'arrête pas au barrage de Poses ». Ils ont donc souhaité avoir des données jusqu'à la mer. Le représentant du SIAAP a estimé qu'il devait « s'enfermer » avec les acteurs de Basse-Normandie pour s'accorder sur un modèle commun de présentation des données.

Quelle évolution de la quantité de nitrates transportée par le fleuve ? Est-ce aux stations d'épuration de traiter encore mieux ou à l'agriculture de moins épandre d'engrais ?

Un représentant des marins pêcheurs de Haute Normandie a dit : « des nutriments il en faut mais pas trop ! ». Les participants ont souhaité connaître en des termes clairs l'évolution prévue de la quantité de nutriments (nitrates, phosphores...) transportée par le fleuve. Ils ont donc demandé que ces mesures soient exprimées en tonnes par jour plutôt qu'en milligramme par litre. Les représentants du SIAAP ont donc rappelé que jusqu'en juillet 2007, 75 tonnes de nitrate transitaient chaque jour par la station pour être déversés ensuite dans la rivière. Depuis la mise en service de l'unité de traitement des pollutions azotées, seuls 6 à 7 tonnes sont rejetées quotidiennement.

Les participants ont souhaité que cette amélioration soit mise en regard des autres types de pollution affectant la Seine notamment agricoles et industrielles. Le représentant du SIAAP a alors indiqué que l'agglomération parisienne représente

actuellement 30 % des flux de nitrate en Seine. Il a affirmé que le SIAAP allait agir à son niveau comme le lui demande les réglementations européennes. Il a ainsi rappelé que la mise en place de l'unité de traitement des pollutions azotées (qui transforme l'ammoniac, très toxique, en nitrate) mise en service en juillet 2007 entraîne de façon transitoire une hausse de la concentration de nitrates dans le fleuve mais que les travaux qui vont être menés à Achères, notamment d'ici 2011, vont permettre de diminuer les flux de nitrate (transformation des nitrates en azote gazeux) de 70 %. Il s'est donc interrogé sur la pertinence de demander encore plus aux stations d'épuration. Ne faut-il pas se tourner plutôt vers les autres producteurs de nitrate ?

Après avoir rappelé que l'agglomération parisienne joue un rôle minime dans les apports en nitrates dans le fleuve (« la concentration en amont de Paris est de 22 mg/l, et 25 mg/l en aval ») le représentant de l'Agence de l'eau a confirmé que le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin (SDAGE) Seine Normandie allait fixer des objectifs de réduction de l'usage des engrais aux agriculteurs.

Quelle évolution de la bactériologie de la Seine ?

Les représentants du SIAAP ont indiqué qu'une étude est en cours de réalisation pour mieux caractériser l'impact bactériologique de ses stations d'épuration. Concernant le projet de refonte, il a affirmé que les groupements d'entreprises réalisant les études de définition doivent « proposer des pistes » au niveau du traitement bactériologique des effluents.

Doit-on traiter les substances émergentes et prioritaires au niveau des stations d'épuration ou préventivement à la source ?

Le représentant du GIP Seine aval a estimé que le traitement à la source ne suffira pas pour régler cette problématique. Il a encouragé le SIAAP à se préparer à réaliser les traitements au niveau de la station. Les représentants du SIAAP ont répondu qu'une étude est en cours sur le devenir et l'impact des antibiotiques après leur rejet dans les eaux usées. Les représentants du SIAAP ont indiqué par ailleurs que les prestataires de l'étude de définition doivent également proposer des solutions à mettre en œuvre au niveau de la station Seine aval.

Quelles données sur le devenir des substances radioactives contenues dans les eaux usées ?

Un représentant de l'association pour le contrôle de la radioactivité dans l'Ouest a relaté des études montrant que les eaux entrant dans certaines stations d'épuration comportent 1000 à 15000 fois plus d'Iode 131 que le rejet de la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine. La présence de cet élément dans les eaux usées est majoritairement liée aux traitements anti-cancéreux. Il s'est inquiété qu'aucune donnée ne soit disponible sur le devenir de cette radioactivité lors du traitement de l'eau à Seine aval. Le SIAAP a confirmé ne pas avoir de données précises, mais concernant les boues, il a estimé que la durée de vie de l'Iode 131 étant courte, elle décroît fortement avant que les boues ne soient épandues. Le SIAAP a confirmé que des dispositifs de stockage des eaux usées existent dans les hôpitaux mais que la

proportion élevée de patients rentrant à leur domicile après leur traitement induit que les substances peuvent se retrouver en quantité importante dans les réseaux.

Que se passerait-il lors d'une crue plus importante que celle prise pour référence ?

Lors d'une crue plus importante que la crue référence de 1910, le SIAAP a indiqué que la Seine dépasserait les digues et mettrait hors d'état de fonctionner la station. Cela n'aurait pas de conséquences puisque les égouts débordants, les eaux usées se déverseraient déjà par ailleurs dans la Seine. En revanche, la refonte de l'usine doit permettre de garantir un redémarrage rapide de la station si une telle crue se produisait.

Quelle technique de valorisation des boues ?

Le représentant de Haute Normandie Nature Environnement s'est dit favorable à la méthanisation, à l'épandage et au transport par barges des « bonnes boues ». Le SIAAP a indiqué qu'il n'étudiait le transport par barge que pour les boues valorisées pour l'énergie. Un participant a interpellé le SIAAP sur un procédé de traitement des boues expérimenté par une société normande consistant à transformer les boues en un matériau céramique pour la construction. Le SIAAP a confirmé qu'il suit cette expérimentation qui nécessite pour l'instant un examen attentif notamment sur au niveau de son bilan énergétique global. Une participante a rappelé la nature karstique des sols de Seine Maritime et s'est interrogée sur l'impact, dans ces conditions, de l'épandage des boues sur les ressources en eaux. Il a été répondu que les plans d'épandage n'incluent pas les parcelles qui comportent un risque.

Pourquoi le coût du projet est-il si élevé ? La Normandie va-t-elle en supporter les conséquences ?

Le représentant de l'UFC que Choisir Haute-Normandie a relayé les propos déjà tenus sur le coût jugé élevé de l'assainissement francilien. Les représentants du SIAAP ont indiqué que le surcoût des stations d'épuration en région parisienne s'explique par les coûteuses techniques de traitement intensif qui doivent être employées pour faire face au traitement de débits importants sur un foncier limité. Ils ont également indiqué que pour être valable la comparaison entre différentes stations d'épuration devait se faire à performances épuratoires et de traitement des boues égales.

Le représentant de l'UFC Que Choisir s'est également inquiété du poids que va représenter le financement de la refonte sur les finances de l'Agence de l'eau Seine Normandie et sur la péréquation entre l'Île de France et le reste du bassin. Le représentant de l'Agence de l'eau a indiqué que la Normandie contribue moins au financement de l'agence qu'elle n'en reçoit d'aides. Le représentant de l'UFC que Choisir a enfin affirmé que, même en réseau unitaire, le traitement des eaux pluviales ne devait pas être financé par l'Agence de l'eau Seine Normandie mais par les collectivités concernées.

Quelles réponses aux problématiques locales de Seine aval ?

Forts de leur expérience de l'industrie bas normande, certains participants ont formulé des préconisations sur les actions à entreprendre autour du site de Seine aval.

Informez plutôt que rassurer

Concernant les risques explosifs associés à la méthanisation, le représentant de HNNE a exhorté le SIAAP à informer les riverains et les passants plutôt qu'à vouloir les rassurer.

Comment évaluer les odeurs ?

Il s'est étonné de la méthode employée par les jurys de nez du SIAAP qui consiste à déterminer s'ils subissent ou non une gêne. Il a relaté l'expérience de jurys de nez hauts normands qui identifient les odeurs selon un référentiel précis. Le représentant du SIAAP a regretté ne pas avoir réussi à introduire « l'aspect hédonique des odeurs » au sein du jury de nez du SIAAP. La méthode utilisée actuellement conduit par exemple selon lui à stigmatiser les champs de lavande plus que le lit d'épandage des boues qui existait au même endroit auparavant.

Anticiper les prochaines réglementations sur le bruit

Le représentant de HNNE a appelé le SIAAP à anticiper les réglementations européennes qui imposeront bientôt un niveau de bruit limité aux heures intermédiaires, entre 18 et 22 heures.